

Pour une stratégie d'investissements directs étrangers en France soutenables et responsables

Déclaration du groupe de l'Artisanat

L'un des objectifs du Plan de relance est de regagner en capacités de production sur notre territoire. Cela nécessitera de forts investissements, y compris en provenance de pays tiers.

Si la France a su ces dernières années conforter son attractivité auprès des investisseurs étrangers, la crise économique va réduire leur flux et donc accroître la compétition entre les Etats pour les attirer.

Dans ce contexte, il est essentiel d'être plus efficace pour faire venir des investisseurs étrangers potentiels. C'est pourquoi, les propositions d'un guichet régional unique, d'une meilleure articulation entre les services de l'Etat et de la région, ou encore d'une valorisation des « sites industriels clés en mains » sont des éléments-clés pour lever les lourdeurs administratives et accélérer le traitement des dossiers d'investissements.

S'il convient de se mobiliser pour retenir et attirer des investisseurs étrangers, il n'en demeure pas moins crucial de veiller à leur qualité, et notamment à leurs engagements en termes de stratégie de développement et d'emplois, dans le cadre de l'instruction des dossiers. De même qu'il est crucial de s'assurer que ces investisseurs ne viennent pas compromettre notre souveraineté dans des secteurs stratégiques. C'est toute la question du filtrage et du contrôle des Investissements directs étrangers.

La France, comme de nombreux autres pays, a ces dernières années, renforcé ses règles en la matière. Mais on observe aussi une inflexion positive en ce sens au niveau européen, à travers le mécanisme permettant de repérer les projets d'investissements étrangers susceptibles de compromettre la souveraineté d'un Etat membre dans un secteur donné. Il existe également le projet de lutter contre les velléités d'acquisition d'entreprises européennes par des sociétés étrangères bénéficiant de subventions. Comme le propose l'Avis, il importe que la Commission européenne puisse bloquer ce type d'opérations venant fausser la concurrence à l'égard d'investisseurs européens.

Mais un autre enjeu primordial concerne la lutte contre l'évitement fiscal, quand on sait que 50% des Investissements directs étrangers transitent par des paradis fiscaux. Cela pose de nombreux problèmes, qu'il s'agisse de l'identification de l'origine des fonds, de la responsabilité de

l'investisseur vis-à-vis du pays où il s'implante, ou encore de la distorsion de concurrence face aux autres acteurs économiques.

A ce titre, nous soutenons pleinement, les propositions de l'avis d'agir au niveau européen pour faire aboutir le projet d'assiette commune d'impôt sur les sociétés, mais aussi de poursuivre les travaux sur la lutte contre l'évasion fiscale au sein de l'OCDE.

Pour le groupe de l'artisanat, l'avis montre bien l'équilibre qu'il convient de rechercher entre la nécessité d'attirer des investissements étrangers et celle de mieux les réguler, et il l'a voté sans réserve.